

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé  
Le Directeur général

Paris, le 17 septembre 2018

18-23360

Monsieur le Président,

*Cher Pierre*

Comme vous le savez, les Recommandations de Bonne Pratique concernant la borréliose de Lyme et les autres maladies vectorielles à tiques proposées par la Haute Autorité de Santé en juin 2018 n'ont été validées par aucune des sociétés savantes ayant participé au groupe de travail.

Nous ne pouvons pas laisser les professionnels de santé et les patients sans repère pour la prise en charge de ces situations souvent complexes et rester sur les recommandations issues de la conférence de consensus de 2006 en repoussant toute réévaluation des connaissances.

Dans ce contexte, je souhaite vous confier la coordination de l'élaboration de nouvelles recommandations pratiques concernant la prévention, le diagnostic, et le traitement de la borréliose de Lyme et des autres maladies vectorielles à tiques, en vous appuyant notamment sur les travaux importants réalisés depuis plus d'un an par le groupe de travail constitué par la Haute Autorité de Santé, la revue bibliographique élaborée par les chargés de projet, ainsi que sur les recommandations de prise en charge récemment publiées par d'autres pays.

Il me paraît fondamental d'impliquer toutes les sociétés savantes concernées dans l'élaboration de ces recommandations, en prenant en compte les impératifs de déontologie, de transparence, de rigueur scientifique, d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts. Il s'agit de proposer pour les cas les plus complexes une approche pluridisciplinaire regroupant notamment des compétences en infectiologie, neurologie, rhumatologie, dermatologie, médecine interne, avec l'aide de spécialistes de la douleur, des troubles somatoformes et de microbiologistes, en intégrant également des compétences pluri-professionnelles paramédicales et sociales. Une hospitalisation de jour ou de semaine me paraît la plus adaptée à cette approche afin de répondre au mieux à la détresse des patients, contrer toute stigmatisation et lutter contre l'errance médicale ou les dérives des pratiques.

Le document final devra être consensuel, pratique, cohérent basé le plus souvent possible sur des preuves scientifiques, et applicable par les principaux professionnels de santé concernés par ces situations, en particulier les médecins généralistes et compréhensible aussi par les patients envers lesquels nous avons un devoir de pédagogie. Vous veillerez à la validation du document final par l'ensemble des participants.

Ces recommandations devront être si possible disponibles pour la fin de l'année 2018. Je vous remercie d'avance pour votre mobilisation sur ce sujet majeur de santé publique et d'inquiétude pour les patients.

*Amélie,*

Le Directeur Général de la Santé

Professeur Jérôme SALOMON

M. le Pr Pierre TATTEVIN  
Président de la SPILF  
CHU de RENNES  
2, rue Henri Le Guilloux  
35 033 Rennes cedex 9